est suspendu et, avec la liberté, le commerce de Canton se développe, les difficultés aussi.

Guerre d'opium.

La situation était inextricable; les embarras augmentaient de jour en jour. L'empereur Tao Kouang désigna un fonctionnaire zélé et honnête, LIN TSEU-SIU, originaire du Fou Kien, vice-roi des Deux Hou, qui fut nommé Haut Commissaire Impérial au Kouang Toung avec des pouvoirs exceptionnels pour rétablir l'ordre à Canton, où il arriva le 10 mars 1839; huit jours plus tard, il menaçait de faire exécuter un ou deux marchands hanistes si tout l'opium qui se trouvait entre les mains des étrangers n'était pas remis aux autorités; trois jours étaient accordés aux étrangers pour obéir à l'ordre qui leur était donné. Le 28 mars, le capitaine Elliot déclare au Haut Commissaire qu'il était prêt à remettre les 20,283 caisses d'opium appartenant à ses nationaux; en réalité on livra 20,291 caisses qui, par ordre impérial, commencèrent à être détruites le 3 juin; l'opium mélangé à de la chaux, du sel et de l'eau était jeté dans des tranchées et à la marée basse était déversé à la mer. Le capitaine Elliot, accompagné de tous ses nationaux, avait quitté Canton pour Macao le 24 mai, ne laissant derrière lui que 27 étrangers, tous américains. L'opium étant détruit, Lin rouvrit le commerce.

La guerre était devenue inévitable : il faut avouer que si la position des étrangers allait être intolérable en Chine, et ne répondait nullement à l'état de civilisation des Européens au milieu du XIXe siècle, un prétexte était facile à trouver pour commencer les hostilités; mais il était peu digne, pour une nation chrétienne, de chercher ce prétexte dans l'effort fait par le souverain d'un pays soi-disant barbare pour arrêter un commerce profondément immoral.

La fin de l'année 1839 fut marquée par de petites luttes, que compliquèrent la mort du Chinois LIN WEI-HI, tué le 7 juillet dans une rixe entre matelots et villageois, et des proclamations lancées par les Anglais et les Chinois. Le 5 janvier 1840, Lin fermait « pour toujours » Canton aux navires anglais et aux marchandises de la Grande-Bretagne ou de ses dépendances; un édit du 29 décembre avait nommé